

**SITUATION EN CÔTE D'IVOIRE**  
**AFFAIRE**  
***LE PROCUREUR c. LAURENT GBAGBO***

**ANNEXE 29**  
**PUBLIQUE**

Article intitulé « Refus de transférer Simone Gbagbo devant la CPI, le FPI se félicite de la décision du gouvernement » publié le 20 septembre 2013 par l'APA

[@](#) [News](#) [Politique](#) [Article](#)

## POLITIQUE

# Refus de transférer Simone Gbagbo devant la CPI, le FPI se félicite de la décision du gouvernement

 Publié le vendredi 20 septembre 2013 | [APA](#)


© AP  
Simone Gbagbo, l'épouse du président Laurent Gbagbo, lors d'une réunion en sa faveur le 15 Janvier 2011 au Palais de la Culture à Abidjan.

### Sondage

☒ Aucun sondage disponible ☒ Voir archive

### Autres articles

- ▶ [Hadj 2013 : les premiers pèlerins ivoiriens ont quitté Abidjan](#)  
APA - 20/9/2013
- ▶ [Le gouvernement ivoirien annonce une grâce présidentielle pour 3000 prisonniers](#)  
APA - 20/9/2013
- ▶ [La Côte d'Ivoire et la France signent des conventions de 117 milliards FCFA](#)  
APA - 20/9/2013
- ▶ [Le gouvernement ivoirien refuse de transférer Simone Gbagbo à la CPI](#)  
APA - 20/9/2013
- ▶ [Le gouvernement ivoirien reprend le dialogue politique avec le FPI, mardi](#)  
APA - 20/9/2013

### Tous les articles d'actualités

### Vos outils

[REAGISSEZ](#)

 0 8 0  
[Tweeter](#) [J'aime](#)

### Vidéos



Michel Gbagbo s'exprime après sa libération provisoire  
- 8/8/2013

### Dans le dossier

Abidjan- Le Front populaire ivoirien (FPI), le parti de l'ancien Chef de l'Etat, Laurent Gbagbo s'est félicité vendredi soir de la décision du gouvernement de refuser de transférer l'ex-Première dame, Simone Eihvet Gbagbo devant la Cour pénale internationale (CPI).

"La direction du Parti se félicite du fait que le gouvernement rejoigne le FPI sur sa position affirmant que la Justice ivoirienne est outillée pour connaître de toutes les affaires sur le territoire national et pour rendre la justice au nom du peuple de Côte d'Ivoire", a déclaré Laurent Akoun, le Secrétaire général du FPI dans un communiqué transmis à APA.

"La Direction du FPI veut se convaincre que la décision de ce jour est prise dans le seul but d'une administration sereine de la Justice au bénéfice de tous", a-t-il ajouté.

La semaine dernière, Simone Eihvet Gbagbo a été maintenue à son poste de Vice-président du FPI suite à la reprise du Parti par son Président statutaire, Pascal Affi N'guessan, un mois après sa sortie de prison.

Le gouvernement ivoirien a refusé vendredi à Abidjan lors d'un conseil des ministres extraordinaire de transférer l'ex-Première dame du pays, Simone Eihvet Gbagbo devant les juridictions de la Cour Pénale Internationale (CPI), indiquant avoir les moyens nécessaires pour lui assurer une "justice équitable".

" Le gouvernement a décidé d'introduire une requête d'irrecevabilité auprès du greffe de la Cour Pénale Internationale (CPI) pour arrêter la procédure d'extradition de Simone Gbagbo (...). Le gouvernement estime que les juridictions ivoiriennes sont compétentes et sont à mesure de lui assurer un jugement juste et équitable", a expliqué le porte-parole du gouvernement, Bruno Nabagné Koné au cours d'une conférence de presse à l'issue de ce Conseil des ministres extraordinaire.



04/10/13

Refus de transférer Simone Gbagbo devant la CPI, le FPI se félicite de la décision du gouvernement - Abidjan.net



## Grands procès de l'après Gbagbo

Répondant aux questions de la presse nationale et internationale, M. Koné a expliqué que "ce geste va dans le sens de l'apaisement du climat social en Côte d'Ivoire".

Selon lui, "3000 détenus pour des délits communs bénéficieront dans les jours avenir d'une grâce présidentielle". "Cette mesure ne concerne pas les prisonniers politiques", a-t-il précisé.

En novembre 2012, la CPI a rendu public un mandat d'arrêt contre Simone Gbagbo, l'épouse de l'ex-Président ivoirien, Laurent Gbagbo, pour "crimes contre l'humanité", commis lors des violences postélectorales de décembre 2010 à avril 2011, qui ont fait plus de 3000 morts.

Fatou Bensouda, procureure générale de la CPI a effectué une visite de travail en juillet dernier en Côte d'Ivoire.

Au cours de cette visite en terre ivoirienne qui s'inscrivait dans le cadre des enquêtes complémentaires dans l'affaire Laurent Gbagbo, Mme Bensouda avait souligné que la volonté du gouvernement ivoirien de vouloir juger Simone Gbagbo était "une prérogative que le statut de Rome reconnaissait aux autorités ivoiriennes" (...).

"Ce sera aux juges de décider si le cas est recevable devant la CPI", avait-elle conclu. Mme Gbagbo est détenue à Odienné dans le Nord Ouest ivoirien, après la fin de la crise post électorale.

L'ex-président Laurent Gbagbo est détenu à La Haye depuis novembre 2011 par la CPI, qui le soupçonne aussi de crimes contre l'Humanité commis pendant la crise née de son refus à reconnaître la victoire de son adversaire, Alassane Ouattara à l'issue de la présidentielle du 28 novembre 2010.

LS/APA

### LIENS PROMOTIONNELS

#### AEX 30 - Live handel

[www.Plus500.nl](http://www.Plus500.nl)

Handel Online AEX 30 - Geen kosten!  
Gratis Live Tools & Demo-account.



### Commentaires



Ajouter un commentaire...

Commenter



**Moustapha Sanogo** · Meilleur commentateur · Travaille chez Attijariwafa Bank

Ayi la justice ivoirienne est outillée maintenant? Ah fpi qd ca vs arrange mais qd ce n est pas le cas on diabolise les institutions du pays vraiment je regrete mais ce parti si il ne disparaît pas va travestir d'avantage la politique en RCI. Déjà grace à vs ns sommes divisés alors yatchi arrêtez et rentrez ds le train comme tt le monde on peut s'opposer et être franc !

Répondre · J'aime · 20 septembre, 15:35



**Ibrahim Diomande** · Meilleur commentateur · Lycee technique de yopougon

Le fait que le gouvernement refuse de l'extrader ne veut pas dire qu'elle est innocente, ou alors qu'elle va bénéficier d'une mise en liberté provisoire (comme c'est votre souhait d'ailleurs) afin de faire revivre votre parti.

Répondre · J'aime · 20 septembre, 21:52

Module social Facebook